

La Chronique de L'Oppidum

... Journal d'information trimestriel de l'A.S.C.O.T. - Numéro 74 SEPTEMBRE 2009.
ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT -
- Directeur de publication : Y. Anglaret - Dépôt légal : 3^{ième} trim. 2009

L'ASCOT dans l'attente...

A l'occasion d'une conférence de presse qui s'est tenue le 31 juillet dernier, l'ASCOT a appelé à une « nouvelle ère » archéologique où les différents sites du bassin clermontois seraient équitablement traités.

Cette année, la programmation archéologique n'est pas allée dans ce sens et a fait preuve d'incohérence avec notamment l'interruption (provisoire ?) des fouilles sur Corent alors que deux opérations se sont déroulées sur Merdogne.

Lors de cette conférence et par un long communiqué, l'ASCOT a fait part de ses attentes : attente de la décision de la DRAC sur la mise en œuvre de fouilles préventives à Trémonteix ; attente de longue date de fouilles programmées sur le puy de Chanturgue ; attente sur la reprise de la procédure de classement à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques des Côtes de Clermont-Chanturgue.

Ce communiqué sera prochainement adressé aux élus de Clermont-Ferrand, de Clermont-Communauté et du Conseil général afin qu'ils prennent leurs responsabilités et que des décisions concrètes soient enfin prises sur le devenir du site des Côtes et la mise en valeur de son patrimoine archéologique.

A ce sujet, l'ASCOT vous convie, pour les journées du Patrimoine (19 et 20 septembre), à une visite du site archéologique et historique mais également à un « itinéraire sur le patrimoine naturel des Côtes »



Association pour la
Sauvegarde des
Côtes de Clermont
Chanturgue

81, rue de Beaupeyras
63100 Clermont-Ferrand

Site internet :
www.gergovie.fr
e-mail :
ascot@gergovie.fr

Certaines gripes ne guérissent pas !



Avec l'aimable autorisation de l'auteur, Claude-Henri Fournier

SOMMAIRE

Éditorial	1
Conférence de presse	2 à 5
Billet environnement de Jean Berthier	6 à 9
Brèves Abonnement	10

Durant cet été, l'ASCOT n'est pas restée inactive et s'est immiscée dans le débat archéologique en essayant de prendre un peu de hauteur.

Nous avons donc invité les médias locaux à une conférence de presse le 31 juillet dernier : Les journaux « La Montagne », « Le Semeur Hebdo » ; le magazine mensuel « Modergnat » et Radio France Bleu Pays d'Auvergne s'étaient déplacés dans nos locaux et nous leur avons communiqué le document que nous reproduisons ci-dessous.

L'ASCOT pour une recherche archéologique



t : www.gergovie.fr

Conférence de presse du 31/07/09

objective,

exhaustive,

de qualité !

L'actualité

En début d'année, des sondages archéologiques de diagnostic ont été effectués par l'Institut National de Recherche en Archéologie Préventive (INRAP) sur le lieu de la future ZAC de **Trémonteix**.

Jouxant cette zone, le quartier du Vallon du Rivaly (Rue de Bouys et emplacement du collège de Trémonteix) avait fait l'objet de prospections et d'interventions archéologiques limitées de la part de Paul Eychart. Il avait montré, malgré le caractère ponctuel des découvertes et le manque de moyens accordés aux investigations archéologiques, la grande richesse de ce secteur dont les vestiges s'étendaient sur 4000 ans (comme au sommet des Côtes) du Néolithique au Gallo-romain (voir article pages 2 à 7 Chronique N°72).

La Carte Archéologique de la Gaule (CAG 63/1 page 92) reconnaît notamment l'importance de ce secteur en ce qui concerne l'extrême fin de l'âge du Bronze, le début du 1^{er} âge du Fer ainsi que pour les III^{ème} et II^{ème} siècle avant J.C. (Tène C, D1).

Cette année, les nombreuses structures apparues dans les tranchées des sondages de l'INRAP et les informations recueillies lors de la conférence de presse de la DRAC du 09/07 semblent corroborer **la grande valeur archéologique de ce secteur** : « *Frédéric Letterlé a confirmé que des céramiques, ossements, silex, et autres objets métalliques, datant du néolithique, de l'âge du bronze, de l'âge du fer ... ainsi que du gallo-romain, ont été trouvés à Trémonteix* » (Journal Info du 27/07)

Actuellement, nous attendons le « verdict » des responsables du SRA (Service Régional de l'Archéologie) de la DRAC Auvergne sur la nécessité d'effectuer des fouilles préventives et l'importance éventuelle à leur accorder. Cette attente risque de se prolonger puisque le rapport de l'INRAP a été jugé insuffisant. Les compléments du rapport doivent être examinés début septembre par la Commission Interrégionale de la Recherche Archéologique (CIRA).

En début d'année, celle-ci a d'ailleurs émis un avis négatif pour la poursuite des fouilles sur le puy de Corent en 2009.

Incohérences et blocages

* « l'affaire Corent » :

L'interruption des fouilles programmées pour 2009 a provoqué une grande stupeur dans le monde de l'archéologie. Cet arrêt, sur un des sites les plus riches du monde celtique, au moment où le Conseil général s'est

engagé dans une valorisation de la zone du sanctuaire, est rationnellement **incompréhensible**. (voir article pages 2 à 6, Chronique N°73)

* « **le site des Côtes de Clermont** » avec notamment « **le cas de Chanturgue** » :

Un problème récurrent et toujours d'actualité est **le nécessaire classement des Côtes de Clermont-Chanturgue** à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Celui-ci, envisagé depuis 1933, avait pu l'être en 1986, pour le seul plateau des Côtes, grâce au Préfet de l'époque, M. Guérin. Malheureusement, un recours du carrier dont l'exploitation détruisait la montagne des Côtes (arrêtée depuis 2004), avait fait annuler le classement pour vice de forme. Finalement, en 1991, seul le fanum (temple gallo-romain) fut inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Le périmètre de protection de 500 m étant véritablement insuffisant pour garantir l'avenir, l'ASCOT a par conséquent décidé d'adresser en mars dernier **une nouvelle demande de classement au Préfet**. Aucune réponse ne nous étant parvenue à ce jour, malgré l'engagement oral du Préfet Schmitt au cours d'un entretien le 6 avril, l'ASCOT se réserve le droit de poursuivre sa démarche plus avant.

Le puy de Chanturgue, avait fait également l'objet d'une demande de classement en 1977. Malgré l'avis favorable des autorités archéologiques locales, le Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique (CSRA) proposa l'ajournement de l'instruction du dossier d'Inscription à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques ou au classement au titre des Monuments Historiques.

En 1982, une commission de ce même CSRA, présidée par Christian Goudineau, aujourd'hui professeur au Collège de France, reconnaissait que « *le dossier de classement, présenté au CSRA en 1977, n'a pas évolué depuis.* » et demandait « *à la Sous-Direction de l'Archéologie de faire procéder dans les meilleurs délais à l'inscription de ce site à l'Inventaire supplémentaire.* » !

De plus, C. Goudineau n'invalidait pas les hypothèses de P. Eychart. Il écrivait notamment « *...la disposition du front dirigé vers le plateau n'est pas sans évoquer effectivement la pratique romaine.* ».

Par ailleurs, diverses déclarations concernant de nécessaires travaux archéologiques sur Chanturgue sont restées sans suite :

« *Demeure encore à effectuer le réexamen du plateau de Chanturgue, où Paul Eychart identifie divers aménagements en pierre sèche aux vestiges d'un camp romain.* » (Vincent Guichard dans « Nouvelles données sur les témoins archéologiques en relation avec la conquête romaine dans le bassin de Clermont-Ferrand » en Août 1996)

« (...) *ce petit camp qui est présenté par Paul Eychart n'a jamais fait l'objet d'une expertise archéologique, il sera nécessaire dans une démarche scientifique de faire les vérifications qui s'imposent. Vu ce caractère polémique, il est indispensable de mener les travaux avec sérénité et de prendre le temps de le faire correctement, simplement il faut le faire élément de preuve par élément de preuve.* » (Laurent Bourgeau, Conservateur régional de l'Archéologie, sur Radio France Puy-de- Dôme en Septembre 1996)

Au vu de ces éléments, on peut légitimement se demander à quels niveaux, dans quelles instances des **blocages** peuvent se produire. Pourquoi les recommandations des services officiels de l'Archéologie n'ont-elles pas été suivies?

Il n'est pas ici question de mettre en cause les archéologues de terrain qui font leur travail mais force est de constater qu'au niveau supérieur, on n'affiche pas une grande cohérence et une bonne lisibilité de la politique menée par les services devant assurer la protection du patrimoine archéologique.

Cette situation est d'autant plus préjudiciable que **certaines opérations de valorisation des sites archéologiques sont en cours ou à l'étude** et mettent à contribution toutes les collectivités locales (Conseil Régional, Conseil général, Grand-Clermont, Clermont-Communauté...)

Les orientations des collectivités

En effet, les collectivités locales ont compris l'intérêt de valoriser l'archéologie pour développer un tourisme culturel. Le patrimoine archéologique notamment gaulois et gallo-romain du bassin clermontois est riche et porteur en termes d'image au niveau national voire même international comme en témoigne la médiatisation des

découvertes récentes sur la gare routière (pied en bronze d'une statue monumentale gallo-romaine), à Gondole (sépultures de cavaliers et de chevaux gaulois), à Corent (sanctuaire et ville gauloise).

Alors, **l'archéologie comme atout culturel et touristique** est une évidence à condition d'avoir une politique de recherche objective et exhaustive permettant de dépasser les polémiques.

- Le **Conseil général** a élaboré un schéma départemental de l'Archéologie : Musée de la Céramique de Lezoux ; aménagements du temple de Mercure et du sanctuaire de Corent.
- **Clermont-Communauté**, a adopté en 2004 son schéma d'orientation communautaire du développement culturel envisageant entre autre la réalisation d'un Centre Scientifique et Muséographique à l'horizon 2013.
- Le **SCOT** (Schéma de Cohérence territoriale) du **Grand Clermont**, planifié par l'agence Clermont-Métropole, est en cours d'élaboration pour fin 2009. Il y développe les mêmes axes en terme de culture et de tourisme en préconisant notamment la réalisation du Centre Scientifique et Muséographique et la valorisation du site de Gergovie.

Pour l'agence Clermont-Métropole, la valorisation du site de Gergovie ne peut se concevoir sans prendre en compte le **bassin clermontois** dans sa globalité et la **mise en réseau de ses différents sites archéologiques**, sans se restreindre au seul territoire des 3 « oppida » : « *En effet, une valorisation de Gergovie ne saurait se concevoir sans développer des liens avec les deux autres oppida de la région de Clermont-Ferrand (plateau de Corent et Gondole), mais aussi avec l'ensemble des sites archéologiques environnants (petit et grand camps de César, les Côtes, puy de Mur, Temple de Mercure du puy de Dôme, Lezoux, Gandaillat, musée archéologique de l'agglomération ...) permettant de reconstituer le passé historique de l'agglomération.* » (Mise en valeur touristique du site archéologique de Gergovie, page1, 08/12/2005).

Cette valorisation touristique et culturelle est menée parallèlement au classement du site de Gergovie dans le réseau Grands Sites de France.

Le rôle des élus

Il faut bien distinguer le pouvoir des élus suivant qu'il s'agisse de fouilles préventives ou de fouilles programmées.

- Dans le cas de **fouilles préventives**, ce sont les aménageurs (publics ou privés) qui doivent assurer leur financement. Ils sont obligés de se conformer aux décisions du SRA en application de la loi de janvier 2001. Quand ce sont des aménageurs publics, leur financement est essentiellement assuré par les collectivités locales. C'est le cas du site de la Fontanille (Commune de Lempdes), vaste chantier de fouilles étendu sur 10 ha et qui a duré 10 mois. Cette opération a été financée par Clermont-Communauté à hauteur de 1,5 Millions d'Euros. Cependant, les propos tenus par certains élus (Carré Jaude2) montrent que les opérations de fouilles préventives peuvent être perçues par les aménageurs comme un frein à l'activité économique !

Concernant **Trémonteix**, nous espérons que les élus clermontois percevront en premier lieu **l'intérêt scientifique et historique**. En effet, des fouilles préventives complémentaires sont logiquement attendues afin de compléter la connaissance archéologique de ce secteur et de mieux comprendre l'organisation et l'occupation humaine de la périphérie de la ville d'Augustonemetum (qui fait actuellement l'objet d'un Programme Collectif de Recherche piloté par le SRA et intitulé « l'atlas d'Augustonemetum »).

- En ce qui concerne les **fouilles programmées**, bien que ce soit l'Etat qui en finance la majeure partie, les collectivités locales apportent néanmoins un financement complémentaire qui ne pourra que s'accroître avec les lois de décentralisation et le désengagement de l'Etat. Les élus, en concertation avec les services officiels de l'Archéologie, ont donc la **responsabilité** et le **pouvoir** :

- de soutenir la recherche archéologique,
- d'assurer la protection et la valorisation des différents sites,
- de décider des orientations et de les mettre en application.

Par exemple, les opérations archéologiques programmées dans le pays de Gergovie-Val d'Allier montrent la **forte implication des élus** de ce territoire. Nous espérons que les élus Clermontois (et plus généralement de Clermont-Communauté) sauront manifester le même intérêt pour l'archéologie de leur secteur, et plus particulièrement pour les côtes de Clermont-Chanturgue, comme l'ont fait en leur temps leurs prédécesseurs Gabriel Montpied et Roger Quilliot en soutenant les recherches de P. Eychart et en demandant le classement du site.

Les propositions de l'ASCOT

L'ASCOT a été créée en 1990 pour dénoncer la destruction du site des Côtes par l'exploitation d'une carrière.

Nos objectifs sont la protection et la valorisation de l'ensemble des Côtes de Clermont/Chanturgue.

Notre premier combat fut gagné malgré le peu d'engagement de la DRAC et de certaines collectivités locales, et s'est concrétisé par l'arrêt de l'exploitation de la carrière en 2004. Pendant des décennies, l'intérêt purement économique avait primé sur l'intérêt scientifique!

Notre deuxième combat, celui-ci archéologique, pour faire reconnaître et protéger le site archéologique a démarré bien avant nous, il y a plus de 75 ans. De cette époque est née une polémique qui depuis lors n'a jamais cessé. Les travaux de Paul EYCHART, dans les années 50/70, d'ampleur limitée, confirmèrent l'intérêt archéologique de l'ensemble des Côtes et de Chanturgue.

Depuis, le sujet est « tabou » !

L'ASCOT a malheureusement pu constater à travers ces combats le manque de courage et le non respect des engagements de certains aussi bien parmi les services officiels de l'archéologie que chez les décideurs locaux.

Cette situation, sous tous ses aspects, est très dommageable.

Nous lançons un appel: **Il est temps de démarrer une nouvelle ère !**

- Une ère où les actes seront en accord avec les écrits !
- Une ère où le débat scientifique nécessaire n'exclura personne et aucun sujet !
- Une ère où sera définie une vision globale incluant tous les sites avec des objectifs clairs !

L'ASCOT est tout à fait favorable à la valorisation du **concept** de Gergovie ; mais au préalable, il faut bien définir ce qu'était Gergovie et là le débat est plus que jamais présent que ce soit pour la ville et la localisation de la bataille !

Pour nous ASCOT, **tous les sites du bassin clermontois (sans exclusion) doivent faire l'objet de recherches, être protégés et valorisés** ; ce qui concrètement pour les Côtes doit se traduire par :

- Des fouilles préventives sur la ZAC de Trémonteix où les phases de diagnostic ont révélé de nombreuses structures protohistoriques et gallo-romaines.
- Des fouilles programmées pour évaluer les structures du camp romain de Chanturgue (comme l'avait promis le Conservateur de l'archéologie L Bourgeau en 1996.)
- Un classement du site tel qu'il avait été obtenu en 1986 (puis annulé pour vice de forme en 1989) mais en l'étendant au plateau de Chanturgue afin d'assurer la protection de l'ensemble.

ET LE TOUT DANS LA TRANSPARENCE...

Nous ne reproduirons pas les articles de presse qui ont suivi la conférence par manque de place. Ceux-ci reprennent en synthèse le dossier de presse.

La Garlande et le patrimoine naturel du Site des Côtes

1 : Perspectives géomorphologiques sur la Grande Limagne (fig 1)

La table d'interprétation de paysage illustre parfaitement la situation de la capitale auvergnate sur sa butte de tufs volcaniques entourée de la dépression des 2 Tiretaines en provenance de Royat. Le puy de **Gravenoire** (« les pierres noires », une pouzzolane née de la pulvérisation explosive des basaltes quaternaires) marque facilement la position de la **grande faille de Limagne** dont on suit le talus boisé de Ceyrat à Durtol, Nohanent à Tournoiël. Il y a 30 millions d'années (époque **oligocène**) des esquilles de la croûte granitique s'enfoncent à plus d'un km sous terre, donnant naissance au bassin de la Grande Limagne qui ne tarde pas à se remplir de sédiments sableux, argileux et calcaires arrachés au plateau central. Les premiers sédiments, plus ou moins grossiers constituent les **arkoses de couleur claire**, bien visibles à Royat, d'où les sculpteurs gallo-romains tireront les éléments décoratifs du temple vassogalate de la rue Rameau et du temple découvert par Paul Eychart aux Côtes de Clermont. Les sédiments argilo-calcaires (**calcaires marneux et marnes**) donnent le soubassement de l'ensemble des buttes de Limagne qui sera le terroir d'élection de nos vignes ancestrales (des lambeaux de vignes subsistaient encore en 2008 à l'emplacement de la future ZAC de Trémonteix ; Fig 2 ci après).



Fig 2 : Carte topographique de 1928 montrant la zone de la Garlande, lieu dit du circuit patrimonial organisé par l'ASCOT les 19 et 20/09/09 (les vignobles de 1928 sont en hachures vers Monteix et Trémonteix).

Lieu du rendez-vous : parking avec la pancarte du Conseil général « **Les balades de Léa et Tino** »

1 : Belvédère de la Garlande (panneau « point de contact » de Clermont-Communauté)


2 : « la **Garlande** », sur le « sentier du chemin entre les charmes de la Garlande et les vignes des Côtes de Clermont »

3 : « le Creux rouge », le **point noir** représente le dernier jardin des confituriers de Clermont.

4 : « le chemin de ronde » avec panneau explicatif du site de Clermont-Ferrand.

5 : « la Plaine », en fait plateau (basaltique) selon la terminologie actuelle.

6 : « les Vignes », anciennes vignes de Clermont au milieu du XIX^{ème} siècle.

-  alluvions récentes
-  colluvions récentes sur les pentes
-  basalte pontien
-  sables à chailles (Pontien)
-  basalte basanitoïde 2 (Burdigalien)
-  basalte basanitoïde 1 (Burdigalien)
-  « sables rouges » feldspathiques (Burdigalien)
-  calcaires marneux et marnes à Cypris (Oligocène stampien)
-  sables argilo-calcaires, récifs calc. à Phryganes récifs calc. en chou-fleur (Oligocène stampien)
-  pépérites et faille F du Lycée technique Roger CLAUSTRÉS

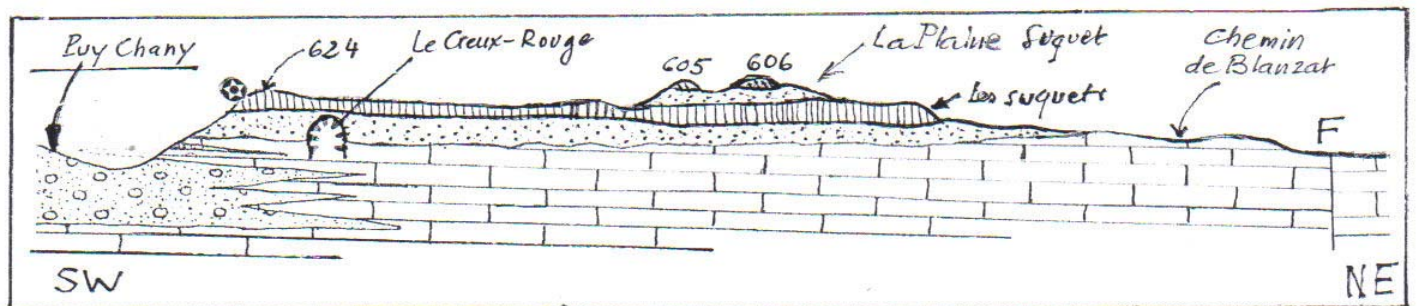
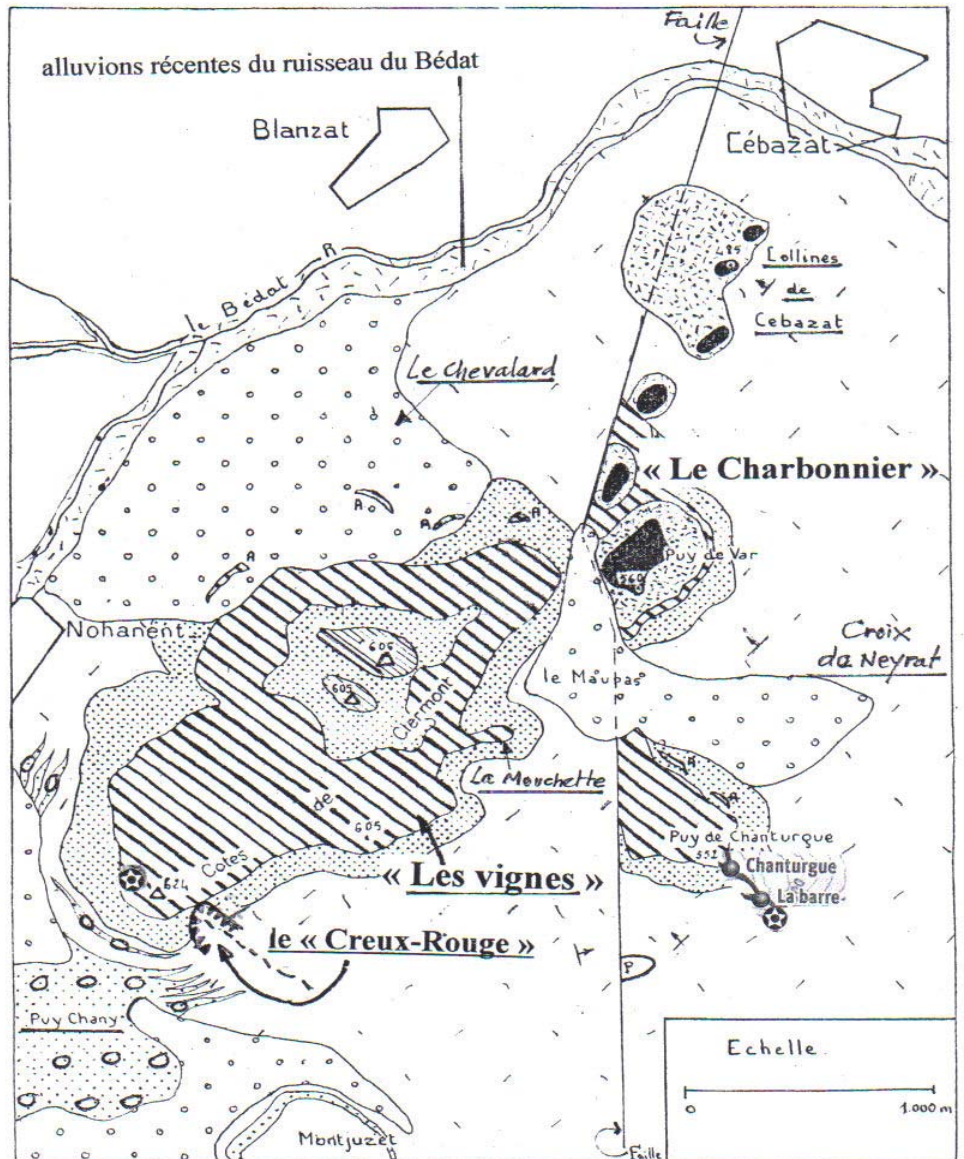


Fig.1 Structure géologique du site des Côtes, d'après Yvette CHALEIL (1954) montrant la position du « Creux-Rouge » et du sommet de l'ancienne zone viticole du XIXe siècle « Les Vignes ». La table d'interprétation du paysage de Clermont-Com. est marquée par une étoile pointée. (624 m)

Sur les rives du grand lac de Limagne existaient des **récif calcaires** (calcaires en chou fleur et à phryganes) qui ont laissé des traces dans le paysage : telle **la colline de Montchany, à Durtol**. Récemment, avant le décapage de la ZAC de Trémonteix, on pouvait récolter en abondance des calcaires à phryganes dans les dernières vignes en exploitation (2008). **Un récif, rue de Nohanent**, reste bien visible.

Des éruptions volcaniques majeures se produisirent vers -16 millions d'années (époque **miocène**) à la fois en situation sous lacustre (volcan pépéritique de Crouel, pépérites du lycée professionnel Roger Claustre lorsque le puy de Var s'est affaissé de 50 m au dessous des Côtes de Clermont) et en situation aérienne (coulées de la Serre, de Gergovie, de la montagne percée à Chamalières, de Chateaugay et coulée inférieure des **Côtes de Clermont**...). Ces coulées basaltiques miocènes se sont répandues dans les vallées sableuses érodant les granites de Plateau central avant d'atteindre la Grande Limagne en voie d'assèchement et de rejoindre l'ancien cours de l'Allier. Ces sables, de couleur rouge, sont formés de grains de quartz et de grands cristaux de feldspath peu érodés, du fait d'un transport fluvial à courte distance. On peut découvrir les **sables rouges** en descendant de la coulée de basalte en direction du « **sentier entre les charmes de la Garlande et les Vignes des Côtes de Clermont** » qui menait, au milieu du XXème siècle, de Durtol à la base occidentale du plateau des Côtes, avant d'atteindre le sommet du plateau à proximité de l'actuelle tour télécom. (« **les Vignes** » : fig 2). Le ravin du « **Creux Rouge** », autrefois visible depuis Clermont, est maintenant caché par érables, tilleuls et chênes.

2 : La pelouse sèche à Graminées et Hélianthème des Apennins :

Avant de quitter le point de vue, il faut observer la végétation herbacée qui est caractéristique des zones sèches de Limagne. Sur un sol squelettique inférieur à 10 cm d'épaisseur on reconnaît les colonisatrices des milieux chauds et très secs (plantes xérophiles).

- a) **Les xérophiles reviviscentes, sans racines**, mais à rhizoïdes absorbants : lichens et mousses.
 - Sur la roche basaltique qui affleure, se développe la série des **lichens** encroûtant et foliacés.
 - Sur l'arène provenant de la décomposition du basalte, on trouve en mélange le **lichen «foliacé» (Cladonia foliacea)** et la **mousse « blanchâtre »**.
- b) **Les xérophiles à système racinaire bien adapté au drainage de l'eau superficielle :**
 - Les graminées de type **Fétuque des moutons** aux feuilles enroulées sur elles-mêmes.
 - Les tiges prostrées du **Thym-serpolet** aux racines parasitées par une Orobanche rose.
 - Les feuilles épineuses du **Panicaut**, ce « *Chardon-Rolland* » que refusent les brebis. Une autre ombellifère, aux ombelles jaune vif, sur des tiges roses, le **Peucedan d'Alsace**, nous rappelle que les plaines d'Alsace et de Limagne sont cousines germanes.

3 : La fruticée sur basalte avec le prunellier épineux :

Lorsqu'on se dirige vers l'Est, apparaissent les prunelliers et tout un cortège de plantes épineuses où les rosiers et les ronces dominent, pour les visiteurs des Côtes c'est le prix à payer pour circuler en toute liberté à la recherche d'une échappée photo ou l'observation d'un insecte rare. Mais le **prunellier**, justement, nous rendra au centuple notre patience puisqu'il porte la chenille du « **Flambé** » qui est friande de ses feuilles et qu'il supporte sans dommage apparent 2 lichens, **l'Evernie du prunellier** et la **Parmélie ballonnée** dont la présence simultanée indique une pollution atmosphérique relativement faible. De place en place, s'élèvent les buissons élevés du **Chevrefeuille d'Etrurie** qui appartiennent aussi au sous bois de la forêt de chêne pubescent.

La fruticée à prunellier épineux est l'indice d'une surexploitation de la forêt de chêne ou de l'abandon du pâturage ou du labourage régulier, liés à la déprise agricole, mais aussi le signe d'un retour vers la végétation naturelle puisque l'on observe, à l'abri des buissons, de jeunes semis spontanés de chênes, de frênes, de merisiers, d'érables planes, de noyers et de cormiers (***Sorbus domestica***), une espèce qui se raréfie et mérite une protection.

4 : Les bosquets reconstitués de la chênaie pubescente :

C'est une formation végétale caractéristique des zones chaudes et sèches de Limagne qui occupait, à l'époque néolithique, la plupart des buttes basaltiques de notre région. Le chêne pubescent, qui constitue la strate arborescente principale, se reconnaît facilement par la présence d'un duvet blanchâtre qui couvre la face inférieure

des feuilles et les jeunes rameaux : c'est le « chêne blanc » des zones méditerranéennes. Le chêne pubescent est accompagné du chêne sessile (glands insérés directement sur le rameau d'un an) et du chêne pédonculé (glands à l'extrémité d'un long pédoncule). Tous ces chênes et leurs hybrides sont dispersés par le Geai des chênes (croupion blanc et queue noire) qui sévit entre Trémonteix et le sommet des Côtes.

Il existe un sous-bois de noisetier, de viorne lantane, de rosiers sauvages, et de fusain d'Europe. Le système racinaire des chênes et des noisetiers induit la présence d'orchidées (Céphalantère de Damas aux belles grappes blanches) et de champignons divers au rang desquels il faut citer le pied bleu et la truffe de Bourgogne. En présence des arbres forestiers on note l'apparition de lianes caractéristiques : la Clématite Vigne blanche, une liane ligneuse aux fruits plumeux, et le Tamier commun une liane herbacée à baies rouges renaissant chaque année à partir d'un gros tubercule noir aux vertus immémoriales (herbe aux femmes battues).

Au cours des diverses phases de développement démographique (néolithique, gallo-romaine, médiévale dès le XIII^{ème} siècle) la chênaie pubescente fut partiellement ou totalement défrichée avant d'être exploitée en taillis. C'est ainsi qu'une semi-légende raconte, qu'à la fin du Moyen Age, un évêque de Clermont fit couper toute une forêt de chênes des Côtes pour refaire la charpente de la cathédrale ! On doit à la royauté d'avoir développé en Auvergne la culture du Châtaignier, dont on retrouve les nombreuses cépées autour du site des Côtes, en particulier sur les communes de Nohanent et de Blanzat (Chancalane, puy du Charbonnier). Mais les cultures fruitières furent singulièrement importantes sur les Côtes de Clermont proprement dites au XIX^{ème} et au XX^{ème} siècles, comme le souligne le panneau dit, du Creux Rouge, à l'entrée du chemin des oiseaux (fig 2 : N°3) : « *Le versant sud du site des Côtes est généreusement arrosé de sources qui ont favorisé les cultures, tels les arbres fruitiers. Cerisiers bigarreaux napoléon, abricotiers, ont ainsi alimenté les confituriers de Clermont-Fd et sa région pour la réalisation de pâtes de fruits et de fruits confits, produits d'une tradition régionale qui remonte au XV^{ème} siècle. Les terres appartenaient souvent à des commerçants de Clermont-Fd. Ils laissaient le soin à des journaliers, qui habitaient sur place dans des tonnes en dur dotées d'un minimum de confort, de cultiver leur propriété. (...) Les tonnes ont de nos jours disparu, abandonnées puis détruites, (...) mais l'on trouve encore des vestiges de terrasses de cultures, ainsi que des arbres, reliquats des vergers* ».

Nous avons mis à profit ces indications, en furetant de part et d'autre du « sentier des oiseaux », et découvert sous la ramée, les épines, les fougères et les mousses, toute une variété de cabanes en ruine, les célèbres « tsabanes » du patois local, en particulier les cabanes rondes citées par Maurice Busset en 1933. La seule cabane encore debout nous a permis (fig 2 : point noir) d'y voir une construction du début du XX^{ème} siècle grâce à l'étude du diamètre d'une colonie du lichen encroûtant « Rhizocarpon geographicum » qui est reconnu comme le champion de la lenteur d'occupation des substrats siliceux en milieu non pollué. Les spécialistes en lichénologie admettent en effet que sa vitesse de croissance radiaire ne dépasse pas 0,2 mm par an . Plusieurs pieds de vigne ont été observés qui, à défaut de soins viticoles, ont repris les vieilles habitudes des lianes dont l'espèce provient, en fixant leurs vrilles sur les troncs couverts de lierre.

Conclusion : Il nous semble essentiel que l'ensemble des 3 formations végétales (pelouse, fruticée, stade forestier) qui constitue le **Bosquet de la Garlande**, conserve son intégrité actuelle, pour le maintien ou même l'amélioration de la biodiversité, par l'évaluation des nuisances (dépotoirs, engins motorisés, utilisation irraisonnée de végétaux nuisibles à l'environnement comme le Robinier, déjà en surplus depuis la déprise viticole), par la mise en place de sentiers pédagogiques (à la fois géologiques, botaniques et archéologiques) au profit des écoles riveraines du site des Côtes. La protection des vestiges archéologiques très divers qui parsèment le site exige une étude attentive.

Le site naturel de la Garlande mérite en outre la sécurisation par les pouvoirs publics et les propriétaires des terrains, d'un certain nombre de zones utiles à la circulation des promeneurs. Citons, entre autres, la zone à pic au dessus de la carrière initiale, la zone des bermes de la voie privée conduisant de Durtol à la tour Télécom, le thalweg du Creux Rouge dont le sentier d'accès est effacé par les éboulis et le développement naturel de la végétation.

BIBLIOGRAPHIE

- ANTONETTI. P, BRUGEL. E, KESSLER. F, BARBE. J P, TORT. M, (2006), Atlas de la Flore d'Auvergne, Conservatoire botanique national du Massif Central, 984 pages.
- ASCOT (2009), diaporama « le patrimoine naturel du site des Côtes », 75 diapositives.
- BERTHIER. J (2009), les lichens, Auvergne Sciences N° 71, p 19-23
- BUSSET. M. (1933), Gergovie capitale des Gaules et le plateau des Côtes. B.U. Patrimoine.
- CHALEIL. Y (1954), étude géologique du plateau des Côtes de Clermont et de ses annexes, Dipl. Et. Sup.
- CHEVALIER. G et FROCHOT. H (1997) La truffe de Bourgogne Ed. Pétrarque, 257p.
- DAUGAS. JP et MALACHER.F (1978), Les sépultures du Creux-Rouge, Bull.Soc.Anthrop.S.O. T13

Fouilles 2009 à Merdogne... des clous !

Cet été, deux chantiers archéologiques se sont déroulés sur Gergovie-Merdogne. Pour le premier (dir. Magali Garcia), il s'agissait de la poursuite des travaux sur le sanctuaire gallo-romain.

Le deuxième (dir. Marion Dacko) consistait en trois gros sondages ayant pour objectif de mettre en évidence le tracé de la voie antique. Celle-ci (information orale des archéologues lors de la visite du site), est d'après le mobilier découvert, datée de la période augustéenne (postérieure à l'an 30 avant notre ère). Le matériel mis au jour consistait principalement en de nombreux clous de chaussure dont une proportion relativement importante serait attribuable à des « caligae » (sandales portées par les militaires romains). Ceci prouverait, s'il en était besoin, que l'armée romaine (légionnaires et auxiliaires) a laissé des traces de son passage **après** la « Conquête ». Les nombreuses découvertes de militaria (armement et équipement militaire romain) ne signifient pas forcément que celles-ci sont des vestiges de batailles menées par Jules César ! (Voir par exemple les oppida du Titelberg, de la Chaussée Tirancourt ...)

C'est la rentrée !

Après des vacances studieuses, l'ASCOT fait sa rentrée avec un programme chargé qui commence par les journées du patrimoine. Ensuite, nous nous engagerons dans une « campagne » de sensibilisation des élus (de Clermont-Ferrand, de Clermont Communauté, du Conseil général...) à la protection et la valorisation du site des Côtes, nous ne manquerons pas de vous faire savoir par notre chronique les réponses, positions et propositions qui nous seront communiquées. En espérant que celles-ci se concrétisent par des engagements et des actes dans les meilleurs délais.

Journées du Patrimoine les 19 et 20 septembre.

ARCHEOLOGIE : Rendez vous à la tour télécoms à 15 H

ENVIRONNEMENT : Rendez vous à 15 h premier parking où se trouve la pancarte du Conseil général « les balades de Tino et Léa » sur la route d'accès à la tour télécoms.

Bulletin d'abonnement à *«La Chronique de l'Oppidum»*

à retourner à

ASCOT, 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand

Nom / Prénom :

Adresse :

Souhaite recevoir « La Chronique de l'Oppidum ».
Ci-joint mon règlement de 10 €(4 numéros)

Bulletin d'adhésion à l'«ASCOT»

Tél. 04.73.37.12.91 – e-mail : ascot@gergovie.fr

81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand - (C.C.P.
n° 2 456 - 49 S Clermont-Fd)

Nom / Prénom :

Adresse :

Souhaite adhérer à l'ASCOT. Une carte d'adhérent me sera adressée en retour. Comprend l'abonnement à notre bulletin.

Adhésion annuelle : 16 €

Membre bienfaiteur (30 €ou plus)